

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Association Elu/es contre les violences faites aux femmes (ECVF) – Désignation du représentant de la commune.

L'association Elu/es contre les violences faites aux femmes (ECVF) rassemble des élu/es de tous les partis républicains, convaincu/es de la nécessité d'avoir des politiques publiques à la hauteur des enjeux politiques et sociaux que requièrent les violences sexistes et sexuelles.

ECVF déploie son action avec la volonté de faire avancer cette cause sur la base d'un large consensus démocratique et a pour ambition de :

- soutenir les élus, femmes et hommes, de tout niveau territorial, qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- mener auprès des collectivités territoriales des actions de sensibilisation et d'information ;
- organiser toute manifestation utile au débat et à la lutte contre ces violences.

La Ville de Bayonne a adhéré à ladite association, afin de poursuivre son engagement sur la prévention des violences sexistes, en particulier lors des fêtes traditionnelles. Il convient donc, suite au renouvellement intégral du conseil municipal, de procéder à la nomination du représentant de la ville.

Il est demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune à l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes.

S'est portée candidate :

Majorité municipale : Florence Destin.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Florence Destin : 32 voix

Est désignée, à la majorité absolue, représentante de la commune de Bayonne à l'association Elu/es contre les violences faites aux femmes (ECVF) :

- Mme Florence DESTIN

Ont signé au registre les membres présents.